



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 22 octobre 2019, à 19 h 00**, sous la présidence de monsieur J. Antonio Blouin.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la rencontre, monsieur J. Antonio Blouin, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Neuf commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Julie Pariseau
Jean-Yves Dupuis	Aline Perry
Jean-Marc Lemieux (SADM)	Isabelle Richard
Jacques Létourneau (SADM)	France Tapp
Marie-France Minville	

Les commissaires, madame Aline Smith et messieurs Sébastien Lévesque et Jean-Pierre Pigeon, sont absents et ont avisé de leur absence.

Sont aussi présents :

Madame Caroline Charette	directrice du Service des ressources humaines
Madame Nathalie Cotton	directrice des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier (visio)	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur Martin Roy	directeur, Service des ressources financières
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions (5 minutes)
5. Adoption et suivi des procès-verbaux
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019
 - 5.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019
6. Enjeux politiques
 - 6.1 Contribution financière à « Vivre en Gaspésie » pour 2019-2020
 - 6.2 Contribution financière à « Complice », l'instance régionale de concertation pour 2019-2020
 - 6.3 Projet de Loi 40
7. Direction générale et communications
Aucun point
8. Service des ressources financières
 - 8.1 États financiers au 30 juin 2019
 - 8.2 Taxes scolaires impayées
 - 8.3 Représentants à revenu Québec pour « ClicSÉQR » et à « Mon dossier » pour les entreprises
 - 8.4 Changement de la flotte des multifonctions
 - 8.5 Régime d'emprunt
 - 8.6 Changement de l'administrateur principal de la Commission scolaire des Chic-Chocs à AccèsD Affaires de Desjardins
9. Services éducatifs aux jeunes
 - 9.1 Organisation scolaire, version 7

10. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Aucun point
11. Service des ressources humaines
 - 11.1 Adoption du plan des effectifs du personnel de soutien 2019-2020, version 3
 - 11.2 Adoption du plan des effectifs du personnel professionnel 2019-2020, version 2
12. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
 - 12.1 Achat de trois (3) fourgonnettes
 - 12.2 Remplacement du réservoir d'huile de chauffage de l'école du P'tit-Bonheur
13. Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
 - 13.1 Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève 2018-2019
 - 13.2 Nomination d'un protecteur de l'élève et protecteur de l'élève substitut
 - 13.3 Service d'accès au réseau du RCGIM 2019-2020
14. Informations
 - 14.1 Rapport de la présidence
 - 14.2 Rapport de la direction générale
 - 14.3 Rapport de délégation, de représentation ou de participation des commissaires
 - 14.4 Rapport des commissaires-parents
 - 14.5 Informations des établissements
 - 14.6 Reddition de comptes des administrateurs
 - 14.7 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance
15. Période de questions du public (10 minutes)
16. Autres affaires
17. Correspondance et dépôt de documents
18. Questions et commentaires des commissaires
19. Ajout
20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1910-034 **CC-1910-034** que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (5 minutes)

Public présent, droit de parole accordé.

Monsieur Jean-Paul Lapointe, citoyen de Gaspé, s'adresse au conseil des commissaires relativement à quelques problématiques vécues :

- Panneaux de stationnement pour personnes handicapées près des écoles;
- Problématique avec l'entrée au stationnement de l'école St-Rosaire et de la Cathédrale de Gaspé;
- Des oublis qui auraient eu lieu dans la préparation de la fête des 25 ans;
- Une problématique en lien avec l'ouverture de la clôture de l'école St-Rosaire.

Après discussion, il est convenu que monsieur Lapointe adressera le tout par écrit et qu'un suivi sera apporté à ses demandes.

5. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Isabelle Richard, et résolu,

CC-1910-035 **CC-1910-035** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2019 soit adopté tel que rédigé.

5.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Aucun suivi.

La commissaire madame Julie Pariseau se retire de la rencontre avant le point 6.1.

6. ENJEUX POLITIQUES

6.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À « VIVRE EN GASPÉSIE » POUR 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande de la Stratégie Vivre en Gaspésie auprès de la Commission scolaire des Chic-Chocs pour un investissement de 35 000\$;

CONSIDÉRANT les retombées positives pour la Commission scolaire des Chic-Chocs à s'investir dans la Stratégie Vivre en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que cette demande a été formulée en juin 2019, mais concerne l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil des commissaires à l'effet de remettre la prise de décision d'un tel investissement à la fin de l'exercice financier 2018-2019;

CONSIDÉRANT la lecture des états financiers 2018-2019 et la possibilité pour la Commission scolaire des Chic-Chocs de procéder à un tel investissement;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1910-036

CC-1910-036 de contribuer à *Stratégie Vivre en Gaspésie* pour l'année 2019-2020 pour un montant de 35 000\$ et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis afin de donner suite à cette résolution.

6.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À « COMPLICE », L'INSTANCE RÉGIONALE DE CONCERTATION POUR 2019-2020

VU la demande de soutien financier d'un montant de 50 000 \$ présentée par Complice, l'instance régionale de concertation (IRC) desservant notre territoire, pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les initiatives de persévérance scolaire et de réussite éducative que favorise cette instance sur le territoire de la Commission scolaire, ainsi que l'effet de levier que génère notre contribution auprès des partenaires;

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil des commissaires à l'effet de remettre la prise de décision d'un tel investissement à la fin de l'exercice financier 2018-2019;

CONSIDÉRANT la lecture des états financiers 2018-2019 et la possibilité pour la Commission scolaire des Chic-Chocs de procéder à un tel investissement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1910-037

CC-1910-037 de contribuer à *Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles* pour un montant de 50 000\$, pour l'année scolaire 2019-2020, et d'autoriser la directrice

générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis afin de donner suite à cette résolution.

La commissaire madame Julie Pariseau réintègre la rencontre.

HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1910-038 **CC-1910-038** qu'un huis clos soit décrété à 19 h 20.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Isabelle Richard, et résolu,

CC-1910-039 **CC-1910-039** que le huis clos soit levé à 19 h 39.

6.3 PROJET DE LOI 40

CONSIDÉRANT que nous avons toujours été rigoureux dans nos finances et que la majorité des montants reçus a été expédiée dans les écoles pour la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que notre priorité a toujours été la réussite des élèves et la protection de nos petites écoles;

CONSIDÉRANT que lors de son intervention à RDI, le ministre a discrédité constamment notre administration;

CONSIDÉRANT que tout ce qu'il a proposé met en péril la réussite de nos enfants et encore plus la protection des petites écoles;

CONSIDÉRANT surtout qu'il a atteint à notre réputation personnelle et qu'il a institué le doute à tous nos contribuables quand il a mentionné « Février 2020, c'est terminé pour les commissaires, fini les parties de golf et les rencontres de formation dans le Sud »;

CONSIDÉRANT que le ministre ne tient pas compte de la réalité des petites régions;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

CC-1910-040 **CC-1910-040** de demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, de s'excuser publiquement pour atteinte à la crédibilité des commissaires.

7. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

Aucun point

8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019

VU la résolution CC-1703-107 mandatant la firme Mallette pour réaliser l'audit des comptes et la rédaction du rapport de l'auditeur indépendant à l'égard de l'exercice financier terminé au 30 juin 2019;

VU la résolution CC-0605-129 mandatant le comité de vérification de procéder

à l'analyse des états financiers et de faire ses recommandations au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité de vérification avec les auditeurs externes, messieurs Alfred Morin et Nicolas Lesage, de la firme Mallette, le 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la possibilité qui a été donnée aux membres du comité de poser toutes les questions souhaitées aux auditeurs externes;

CONSIDÉRANT l'assurance reçue par le comité de vérification à l'effet que les états présentés reflètent fidèlement la situation financière de la Commission scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

CONSIDÉRANT qu'un avis public est paru conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet que le rapport de l'auditeur externe serait déposé à la présente séance;

CONSIDÉRANT la présentation faite au comité de vérification du 22 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Isabelle Richard, et résolu,

CC-1910-041

CC-1910-041 que soit consigné le dépôt du rapport de la firme Mallette, auditeur indépendant, ainsi que les états financiers de la Commission scolaire des Chic-Chocs pour l'exercice se terminant le 30 juin 2019.

8.2 TAXES SCOLAIRES IMPAYÉES

VU l'article 339 de la Loi sur l'instruction publique mandatant le directeur général de la Commission scolaire de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires et ce avant le début du mois de novembre de chaque année;

VU l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la liste de l'article 339 est soumise au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1910-042

CC-1910-042 d'approuver l'état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires en date du 18 octobre 2019, liste portant le numéro SRF1920-011, version 1, au montant de 765 280,00 \$.

8.3 REPRÉSENTANTS À REVENU QUÉBEC « CLICSÉCUR » ET À « MON DOSSIER » POUR LES ENTREPRISES

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1910-043

CC-1910-043 que messieurs Alexandre Jacob, technicien en administration, NAS 560 et Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, NAS 746 soient autorisées à :

- Consulter le dossier de la Commission scolaire des Chic-Chocs, NEQ 8831849680, et agir au nom et pour le compte de la Commission scolaire des Chic-Chocs, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les

renseignements que ce dernier détient au sujet de la Commission scolaire pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- Effectuer l'inscription de la Commission scolaire aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Commission scolaire, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de la Commission scolaire à clicSÉCUR – entreprises et à Mon dossier pour les entreprises ;
- Consulter le dossier de la Commission scolaire et agir au nom et pour le compte de la Commission scolaire, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La Commission scolaire des Chic-Chocs accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Commission scolaire et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

8.4 CHANGEMENT DE LA FLOTTE DES MULTIFONCTIONS

CONSIDÉRANT que la flotte d'appareils multifonctions (copieurs/imprimantes) subit plusieurs problèmes récurrents qui nuisent à la productivité;

CONSIDÉRANT que la durée de vie utile des appareils tire à sa fin;

CONSIDÉRANT le fait que les contrats de service se terminent au début 2020;

CONSIDÉRANT que les coûts de service sont trop élevés et des économies annuelles estimées à plus de 19 000,00 \$ seront réalisées avec un nouveau contrat;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1910-044

CC-1910-044 d'adhérer au mandat numéro SAR450-2019 sur les équipements d'impression de Collecto, de procéder à l'acquisition d'une flotte de 39 appareils multifonctions au montant approximatif de 170 000 \$, taxes non incluses, et de mandater le directeur du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

8.5 RÉGIME D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Chic-Chocs (l'Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès

du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 12 300 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 288 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère la correspondance du 16 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu, :

CC-1910-045

CC-1910-045

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 12 300 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le président, ou le vice-président, ou la directrice générale de la Commission scolaire des Chic-Chocs, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

8.6 CHANGEMENT DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS À ACCESD AFFAIRES DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un administrateur principal des comptes de la Commission scolaire des Chic-Chocs dans AccèsD Affaires de Desjardins;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Martin Roy à la direction du Service des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

CC-1910-046

CC-1910-046 que monsieur Martin Roy, directeur des ressources financières à la Commission scolaire des Chic-Chocs, soit par la présente nommé administrateur principal des comptes de la Commission scolaire des Chic-Chocs dans AccèsD Affaires de Desjardins.

9. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

9.1 ORGANISATION SCOLAIRE, VERSION 7

CONSIDÉRANT la répartition des services dans les écoles, établis dans le Cadre d'organisation des services 2019-2020 (organisation scolaire);

VU l'article 5.9 des Règles de répartition des ressources entre les entités de la Commission scolaire 2019-2020 qui stipule, entre autres, que « L'organisation scolaire de base pour l'ensemble de la Commission scolaire est établie par la direction des Services éducatifs pour adoption par le conseil des commissaires. »;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des directions d'école et l'analyse des besoins;

CONSIDÉRANT les indices de défavorisation des écoles et selon des principes d'équité;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1910-047

CC-1910-047 que soit adoptée l'organisation scolaire 2019-2020, version 7, datée du 15 octobre 2019 en tant qu'organisation scolaire pour l'ensemble de la Commission scolaire.

10. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

11. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11.1 ADOPTION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2019-2020, VERSION 3

VU le plan des effectifs du personnel de soutien 2019-2020, version 2, adopté au conseil des commissaires du 18 juin dernier par la résolution CC-1906-182;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectif, effectuée par le service des ressources humaines, en collaboration avec les services concernés et la direction générale;

CONSIDÉRANT la modification de certains postes de techniciens en éducation spécialisés, d'éducateurs en service de garde et d'ouvriers certifiés d'entretien depuis l'adoption du plan des effectifs 2019-2020 version 2;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

CC-1910-048

CC-1910-048 que le plan des effectifs du personnel de soutien (Doc. : SRH1819-052, daté du 22 octobre 2019, version 3) pour

l'année scolaire 2019-2020 soit adopté.

11.2 ADOPTION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2019-2010, VERSION 2

VU le plan des effectifs du personnel professionnel 2019-2020, version 1, adopté au conseil des commissaires du 28 mai dernier par la résolution CC-1905-150;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectif, effectuée par le Service des ressources humaines, en collaboration avec les services éducatifs aux jeunes et les services éducatifs aux adultes et formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la modification de certains postes de professionnel depuis l'adoption du plan des effectifs 2019-2020 version 1;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1910-049

CC-1910-049 que le plan des effectifs du personnel professionnel (Doc. : SRH1920-053, daté du 22 octobre 2019, version 2) pour l'année scolaire 2019-2020 soit adopté.

12. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

12.1 ACHAT DE TROIS (3) FOURGONNETTES

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 3 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Automobiles Mauger Ford Inc.	Gaspé	117 245,55 \$	134 803,07 \$	Non	
Bouchard Ford	Rimouski	111 090,00 \$	127 725,73 \$	Oui	Oui

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Isabelle Richard, et résolu,

CC-1910-050

CC-1910-050 d'autoriser l'achat de trois (3) fourgonnettes à Bouchard Ford au montant de 111 090.00 \$, taxes non incluses (127 725,73 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation de ce contrat.

12.2 REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'HUILE DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE DU P'TIT-BONHEUR

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, datée du 22 octobre 2018, confirmant le financement requis à la réalisation du projet Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Projet 0241M1819);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMAN- DATION
Marin Construction Inc.	Sainte-Anne- des-Monts	82 150.00 \$	94 451.96 \$	Oui	Oui
L'Avant-Garde Construction	Rimouski	149 000.00 \$	171 312.75 \$	Oui	
Construction béton 4 saisons	Saint-Arsène	168 000.00 \$	193 158.00 \$	Oui	
GMR Inc	Lévis	98 950.00 \$	113 767.76 \$	Oui	
9001-8839 Québec Inc.	Gaspé	108 525.00 \$	124 776.62 \$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Stantec, experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

CC-1910-051

CC-1910-051 de retenir les services de Marin Construction Inc., pour effectuer des travaux de remplacement du réservoir d'huile de l'école du P'tit-Bonheur, au montant de 82 150,00 \$, taxes non incluses, (94 451.96 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

13. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

13.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2018-2019

Le rapport annuel du Protecteur de l'élève vous est déposé pour information.

13.2 NOMINATION D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE SUBSTITUT

VU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique adopté en 2009, obligeant la Commission scolaire à se doter d'un Règlement relatif à la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et de procéder à l'engagement d'un protecteur de l'élève;

VU le « Règlement relatif à la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents de la commission scolaire des Chic-Chocs » fixant entre autres le mandat du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de parents;

CONSIDÉRANT les discussions tenues par les commissaires à la session de travail du 15 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1910-052

CC-1910-052 que madame Lise Bernatchez soit retenue pour occuper le poste de protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Chic-Chocs du 23 octobre 2019 au 22 octobre 2022 et que la présidence du conseil des commissaires soit mandatée à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-

Chocs le contrat d'engagement avec la protectrice de l'élève.

ET

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1910-053

CC-1910-053 que monsieur Denis Bernier soit retenu pour occuper le poste de protecteur de l'élève substitut de la Commission scolaire des Chic-Chocs du 23 octobre 2019 au 22 octobre 2022 et que la présidence du conseil des commissaires soit mandatée à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs le contrat d'engagement avec le protecteur de l'élève substitut.

13.3 SERVICE D'ACCÈS AU RÉSEAU DU RCGIM 2019-2020

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs est partenaire du Réseau collectif GÎM;

CONSIDÉRANT que le Réseau collectif fournit des services indispensables à la réalisation des activités éducatives et administratives de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les coûts annuels d'accès au réseau du RCGIM évalués à près de 100 000\$;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1910-054

CC-1910-054 d'acquitter les coûts d'accès annuels au réseau du RCGIM évalués à environ 100 000\$, et d'autoriser le directeur du service des ressources informationnelles à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

14. INFORMATIONS

14.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le président fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la présidence pour la période du 25 septembre au 22 octobre 2019.

14.2 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le rapport d'activités de la directrice générale est déposé. Par celui-ci, elle fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la direction générale pour la période du 25 septembre au 22 octobre 2019.

14.3 RAPPORT DE DÉLÉGATION, DE REPRÉSENTATION OU DE PARTICIPATION DES COMMISSAIRES

- Le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, fait état de sa participation aux activités suivantes :
 - Conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie-les-Îles à Gaspé, 25 septembre 2019
 - Conseil général de la FCSQ à Québec, 27 septembre 2019
 - Entrevue à Radio Gaspésie sur le projet Loi 40 à Gaspé, 2 octobre 2019
 - Entrevue à Télé Gaspésie sur le projet Loi 40 à Gaspé, 7 octobre 2019
 - Conseil général de la FCSQ à Québec, 18 et 19 octobre 2019
 - Comité de vérification, 22 octobre 2019

14.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS

Mme Isabelle Richard, présidente du comité de parents, présente le rapport de la rencontre tenue le 8 octobre 2019 :

- L'exécutif du comité de parents étant dissout jusqu'à l'élection, madame Caroline Charrette préside le début de notre rencontre. Elle fait la présentation des rôles et fonctions du comité de parents. Tous sont plus que satisfaits du travail qu'elle accomplit pour nous cette soirée-là. Merci, madame Charrette, pour ton dévouement sans borne.
- Un vidéo sur les rôles et fonctions a été présenté et apprécié des membres. Nous essaierons de présenter une petite capsule du genre à chaque rencontre.
- Les élections pour l'exécutif ont été présidées par madame Charrette et il se compose comme suit :
 - Présidence : Isabelle Richard
 - Vice-présidence : Geneviève Curadeau
 - Secrétaire : Julie Pariseau
 - Trésorerie : France Tapp
- Les nominations aux différents comités de la commission scolaire ont aussi été faites et les coordonnées des membres envoyées à monsieur Claude Petitpas.
- Des parents sont restés pris à l'extérieur. Dans un premier temps, les puces n'étaient pas fonctionnelles et dans un second, le concierge avait oublié de déverrouiller l'école. Les contacts ont été faits et la situation devrait être régularisée à la prochaine rencontre.
- Mesdames Isabelle Richard et Karine Fournier seront les déléguées à la FCPQ pour l'année en cours.
- Le comité de parents tient à prendre une part active et participative sur la question du projet de loi 40. Ce sera au centre de nos priorités pour l'année scolaire 2019-2020.
- Le comité exécutif a revu les règles de régie interne durant l'été et elles seront adoptées lors de la prochaine rencontre, celle-ci ayant été trop chargée.
- Les consultations pour la candidature du protecteur de l'élève et son substitut ont eu lieu et nous avons soumis nos recommandations positives par résolution.
- La consultation de la commission scolaire sur le calendrier scolaire a elle aussi été faite. Encore une fois le comité de parents s'est positionné par voie de résolution. Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec les journées pédagogiques en milieu de semaine.
- Une grande consultation sur le projet de loi 40 est en cours parmi les 72 commissions scolaires du Québec. Le comité de parents de la commission scolaire des Chic-Chocs tient à prendre une part active dans ce dossier. Nous avons pris les dispositions nécessaires afin de connaître la position des parents de notre commission scolaire et remplir la consultation de 116 questions. Bien que ce soit une tâche ardue, il est primordial de se faire entendre, car c'est l'avenir et l'éducation de nos jeunes qui sont directement touchés. Nous devons remettre cette consultation au plus tard le 22 octobre.
- La FCPQ a devancé son conseil général au 1 et 2 novembre toujours en lien avec le projet de loi et dans le but de produire un mémoire qui

sera déposé à l'Assemblée nationale. Je m'y rendrai donc pour assurer la représentativité de notre comité de parents.

- Lorsque le comité de parents aura terminé sa consultation, un communiqué de presse sera émis sur notre position et la création d'une capsule vidéo est aussi prévue.
- Le matériel facilitant la participation au comité de parents sera remis aux membres pour la prochaine rencontre.

Rapport rédigé par madame Isabelle Richard, présidente du comité de parents

14.5 INFORMATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

La directrice générale, madame Deslilas Fournier, présente aux commissaires le rapport des événements réalisés et à venir dans les établissements jusqu'au 26 novembre 2019.

14.6 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, la directrice générale et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours des mois de septembre 2019.

14.7 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE

Différents comités de gouvernance sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au conseil des commissaires.

- Le procès-verbal de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique, tenue le 24 septembre 2019.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Pas de public présent, aucun droit de parole n'est accordé.

16. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire ne fut discutée.

17. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucune correspondance ni de dépôt de documents.

18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La commissaire, madame France Tapp, fait état d'un éclairage déficient près de l'une des entrées de l'école C.E.-Pouliot.

Le directeur des ressources matérielles mentionne les particularités de l'endroit en question et qu'une solution sera apportée afin de régler la problématique.

19. AJOUT

Aucun ajout

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

CC-1910-055

CC-1910-055

que l'assemblée soit levée à 21 h 09.

PRÉSIDENT DE LA RENCONTRE

SECRETAIRE GENERAL